

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Négociation collective : le travail et l'investissement de la branche PSAD salué par le ministère

Dans son bilan annuel de la négociation collective édition 2022, la Direction générale du travail (DGT – ministère du Travail) salue le travail mené par la branche du négoce et des prestations de services dans les domaines médico-techniques, au sein de laquelle la Fédération des prestataires de santé à domicile (FEDEPSAD) participe aux négociations en tant qu'organisation patronale la plus représentative.

Le rapport souligne le travail réalisé par la branche pendant la crise Covid, « *tant sur le plan opérationnel (d'où le peu de recours au chômage partiel) que sur le plan de la négociation collective de branche* », ainsi que la réussite des négociations 2020 sur la prévoyance santé et l'accord trouvé sur les classifications le 13 janvier 2022, afin de professionnaliser et valoriser les métiers au service des patients.

La DGT salue par ailleurs la méthode de négociation employée, tout comme l'engagement en responsabilité de tous les acteurs de la branche, tant du côté des représentants des salariés que des employeurs.

La FEDEPSAD, attachée au dialogue social, se réjouit de cette reconnaissance accordée par le ministère. Grâce à une méthode de négociation rodée et un respect mutuel, la branche continue ses travaux pour améliorer les conditions de travail dans les entreprises PSAD.

Ce travail collectif a permis d'aboutir une nouvelle fois, en octobre dernier, à un accord important relatif à l'évolution de la grille de salaires des minima de branche, afin de maintenir le pouvoir d'achat des salariés. La FEDEPSAD salue le travail mené par l'ensemble des acteurs de la branche et s'engage à poursuivre son investissement total pour un dialogue social de qualité.

Contact Presse :

Alexandra DUVAUCHELLE : 06 30 29 93 72